



Jouissance du domicile durant l'appel

Par Stephraf

Bonjour,

Je suis en procédure de divorce, un jugement me donne la jouissance du domicile à titre gratuit pendant la durée de la procédure. Si l'appel est demandé par l'une ou l'autre partie, aurais je droit toujours à cette jouissance ?
Merci

Par ESP

Bonjour

Ouii, car l'appel n'est pas suspensif, sauf précision contraire dans le jugement